

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**  
**DIRECTION DE PROGRAMME IMMGC**  
**Route de dar el Beida zone industrielle sidi moussa Alger**

**CONTRAT PASSE AVEC SARL KORICHI**  
**Cite Quods N'goussa Ouargla**  
**MISE EN DEMEURE N°01**

- Vu le contrat n°143 du 18/12/2019, approuvé le 20/11/2019, ayant pour objet : réalisation des réseaux d'eau chaude, d'eau froide et fluides énergétiques de l'usine « B » site de Seriana, conclu avec SARL KORICHI;
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux notifié le 13 février 2020 ;
- Vu le non-respect des engagements contractuels;
- Vu le non achèvement des travaux contractuels;

La Direction de programme IMMGC, en sa qualité de maître d'ouvrage, met en demeure l'entreprise SARL KORICHI de mettre à la disposition du chantier tous les moyens humains et matériels nécessaires pour rattraper le retard, dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours, à compter de la date de publication de la présente mise en demeure dans la presse nationale, faute de quoi, les mesures correctives prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées à son encontre.